

## La compétence mobilité aux communautés de communes

**Plus de la moitié des communautés de communes (54%) se sont saisies de la compétence mobilité, selon les résultats provisoires de l'enquête flash réalisée début avril par l'Assemblée des communautés de France (AdCF).**

Sur 900 collectivités concernées par la prise de compétence rendue obligatoire par la loi d'orientation des mobilités, les 218 premières réponses révèlent que **la mobilité partagée (76%)** et **la mobilité active (72%)** constituent les deux principales priorités d'action.

**De fortes disparités régionales apparaissent.** Dans cinq régions, plus de 80 % des communautés de communes étaient déjà compétentes ou ont décidé de se saisir de cette possibilité d'organiser les mobilités, dont la Bretagne (100 %), les Pays de la Loire (93 %), la Normandie (91 %). À l'opposé, en Centre-Val de Loire et en Occitanie, respectivement 82% et 96% des communautés de communes ne disposent pas de cette compétence.

La prise de compétence effective doit avoir lieu au **1er juillet**, après délibération des conseils municipaux. L'enquête provisoire de l'[Assemblée des communautés de France](#)

## Un soutien aux Plans de déplacements établissements scolaires

**Le programme Moby, financé par le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), accompagne les collectivités et établissements scolaires à la mise en place de Plans de déplacement dans les écoles, collèges et lycées.**

Créé et développé par [Eco CO2](#), entreprise de l'économie sociale et solidaire, le programme se déroule sur **deux ans avec un suivi assuré par un coordinateur local**, des médias dédiés et une communication régulière.

Moby propose l'animation d'une **concertation avec les parties prenantes de l'écomobilité scolaire du territoire**, la mise en place d'un **événement de lancement** dans les établissements concernés. La mise en œuvre inclue également **un diagnostic** pour chaque établissement et **des interventions pédagogiques** clé en main pour les enseignants.

[En savoir plus](#)

## L'observatoire de la cyclomobilité professionnelle

**L'enquête sur la cyclomobilité professionnelle se poursuit jusqu'au 30 mai.** Lancée par l'association les Boîtes à Vélo pour connaître la part du vélo dans les déplacements professionnels (hors déplacements domicile/travail), l'étude prend en compte **les livraisons, rendez-vous extérieurs et déplacements entre deux sites réalisés à vélos, en bipoteurs ou triporteur.**

Les résultats seront rendus publics en **juillet prochain**. Le Club des villes et territoires cyclables, partenaire de cette enquête, vous invite à la diffuser largement auprès des entreprises de vos territoires.

À retrouver [ici](#)

## Nouvelle édition de Ville & vélo

**Disponible dès lundi 26 avril prochain en téléchargement dans l'espace adhérent du site** et adressé en version imprimée, le prochain numéro du magazine Ville & Vélo présente :

- > un large dossier sur **la marche** et sa place dans les mobilités actives,
- > une **interview exclusive de la ministre des Sports Roxana Maracineanu** sur la mise en œuvre du Savoir rouler à vélo et le soutien aux collectivités territoriales,
- > deux articles sur le **marché du cycle** : la tendance à la relocalisation et la situation des stocks de vélos avec les perturbations logistiques dues à la crise sanitaire,
- > les initiatives pour le vélo à **Aix-en-Provence** et à **Lorient**,
- > le décryptage d'une étude sur les modes de déplacement et la perception de la mobilité de **la génération Z des 18-24 ans**.

## Bienvenue au Club !

La ville de la petite couronne parisienne du **Kremlin-Bicêtre** (Val de Marne) a rejoint le Club, portant à **seize le nombre de nouvelles collectivités du Club** depuis le début de l'année, pour 213 adhérents représentant plus de 2000 territoires.

## À l'agenda

**Jeudi 20 mai, de 9h30 à 12h30 - Les politiques vélo : leçons de la crise sanitaire et perspectives.**

Un webinaire organisé par le Club des villes et territoires cyclables avec l'association des maires de France (AMF) et l'association AGIR transport.

**Programme à retrouver [ici](#)**

NE PAS REpondre

La lettre du Club des Villes et Territoires Cyclables - 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris  
tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - [info@villes-cyclables.org](mailto:info@villes-cyclables.org)

